

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016
N° d'ordre de la délibération : 52
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 12 décembre 2016
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0



Le 19 décembre 2016 à 10 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Objet : Adhésion au pôle énergie Occitanie Pyrénées Méditerranée

Etaient présents : Messieurs AUMONIER, BEZIAT, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, RASPEAU et SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs BOUBE, CLEMENCON, COMET, RIVAL et STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite à une première réunion du bureau le lundi 12 décembre 2016 à 10h00 lors de laquelle a été constatée l'absence de quorum, le bureau se réunit de nouveau, dans le cadre des dispositions prévues par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 déléguant au bureau la décision de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

Considérant que les Syndicats d'Energie de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée choisissent d'unir leurs efforts afin de mieux coordonner leurs actions et ainsi participer activement à toutes les réflexions et à tous les projets portant sur le territoire régional en intégrant des problématiques connexes telles que le contrôle de concession, la production d'énergie, la maîtrise de la demande en énergie et plus généralement toute thématique partagée, relevant de leurs compétences,

Après en avoir délibéré, les membres du bureau :

- Approuvent l'adhésion du SDEHG au Pôle Energie Occitanie et autorisent le Président à signer la convention définissant les rôles et son fonctionnement jointe en annexe ;
- Le Président désignera les représentants du SDEHG au sein des conférences du pôle Energie à l'occasion de chaque réunion de la commission spéciale du pôle Energie ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le